

Monsieur le Président,

J'ai lu, avec intérêt, en qualité de sociétaire Camif, mais aussi de parlementaire, le document que vous nous avez fait parvenir dans la perspective de la prochaine assemblée générale. J'ai été très surprise de la manière dont vous expliquez les difficultés auxquelles cette entreprise que vous présidez depuis **un certain temps**, est confrontée. A vous lire, tout allait bien....jusqu'au moment où le Peuple Français a massivement rejeté par référendum le projet de Constitution Européenne !!!! A y regarder de près pourtant, la rétraction de la consommation des ménages à laquelle vous faites référence a certes eu lieu...mais elle n'a duré qu'un mois, la consommation repartant à la hausse dès le mois suivant. Aujourd'hui, en mars 2006, les dépenses en biens d'équipement du logement sont toujours à la hausse (+3,8%, après +2,9% en février). Par ailleurs, vos concurrents directs ne semblent pas avoir souffert de cette crise comme la Camif... Faire peser ainsi la responsabilité des difficultés de la Camif sur le vote des français m'apparaît donc pour le moins audacieux ! Mieux, la mise en place « d'un dispositif de gestion de crise » serait directement liée à cette conjoncture morose. A ma connaissance, vous n'aviez pas jugé utile de mettre en place un tel dispositif en 2000, lors de la première vague de suppression d'emplois. En revanche vous paraissez découvrir que le système informatique de la Camif nécessite « de changer d'âge pour mieux tisser la toile » en matière de commerce électronique ! Comment peut-on imaginer que n'y pensiez que maintenant ? Doit-on être soulagé ou inquiet d'une proposition aussi plate qu'évidente ?

Il faut, à mon sens, chercher ailleurs les causes de la crise de laquelle vous ne parvenez pas à sortir cette belle coopérative.

Gouverner une entreprise, c'est savoir anticiper, savoir investir aux moments opportuns, c'est prendre des « virages stratégiques » en adéquation avec les évolutions de la consommation, s'appuyer sur les personnels pour s'assurer du bien-fondé des décisions à prendre, et c'est aussi, dans le cas d'une coopérative, s'appuyer sur les sociétaires pour avancer. Ne vous en déplaise, ce sont ces sociétaires qui font vivre la Camif. Ils se battent aujourd'hui, notamment à Niort, pour l'aider. Or, comme tout encouragement, son comité de soutien n'a même pas obtenu de salle dans les locaux de l'entreprise, alors que vous campez sur un refus permanent et hautain de venir rendre visite aux niortais sur le terrain...Incompréhension ou irrespect coupable ?

Comment peut-on dans de telles conditions, alors que la précédente crise en 2000 n'a donné lieu qu'à un changement de directeur, vous faire confiance, alors que vous faites preuve d'autant de légèreté à l'approche la prochaine assemblée générale ? Vos bonnes idées ne sont-elles pas trop tardives ? Permettront-elles de surmonter la crise traversée aujourd'hui ? Malheureusement j'en doute.

L'assemblée générale aura à se prononcer sur des comptes pour le moins difficiles à comprendre. Les données communiquées semblent bien opaques à qui n'est pas expert en la

matière ! Je découvre par exemple en dernière page, dans le chapitre « perspectives 2006 » un tableau qui expose des variations du nombre moyen de salariés, entre 2001 et 2006, successivement de 622 à 19 puis à 1606 et enfin à 444 et 437 sans aucune explication digne de ce nom ! C'est pourtant là un thème sur lequel vous savez les sociétaires sensibles. La diminution du nombre des administrateurs, en revanche importante à vos yeux, est-elle de nature à sortir la Camif de la crise dans laquelle elle est plongée ? Rien n'est moins sûr, vous en conviendrez... Enfin, la mise en conformité du conseil d'administration aux dispositions de la loi sur les nouvelles régulations économiques est certes une bonne idée... Je vous rappelle que cette loi votée en 2001 est pleinement applicable depuis le 3 mai 2002 date de publication de ses décrets d'application ! Il est donc grand temps !

En tant que sociétaire, j'aurai aimé trouver des informations sur la stratégie commerciale que vous entendez adopter pour redresser l'entreprise : rien. Sur les solutions techniques envisagées pour rester parmi les meilleurs sites marchandes de vente en ligne : rien. Sur la manière de renforcer les liens avec les sociétaires/clients : rien, sauf mention allusive de partenariats en cours de négociation avec la Maif et la Macif... Je reste sur ma faim.

Monsieur le président, vous aurez compris que je ne puis me résoudre à accepter tels quels des arguments qui visent manifestement à endormir la sociétaire fidèle et militante de l'économie sociale et solidaire que je suis. En tant que parlementaire, je crois en outre représenter assez fidèlement les niortais, qui ont le sentiment général à votre encontre d'une impéritie risquant de condamner purement et simplement cette entreprise. Ce même groupe, dans le redressement duquel le 5 février dernier pourtant, Serge Bolloch dans *Le Monde* croyait voir le signe que « les descendants des hussards noirs de la République avaient compris, avant d'autres, que les enseignants du XXI^e siècle, comme nombre de citoyens, étaient plus sensibles aux valeurs écologiques que leurs aînés. »... Je partage, je l'espère avec vous, la conviction que La Camif a toutes les qualités pour relever les défis de la modernité. Mais il ne suffira pas d'un article élogieux dans un grand quotidien national pour en assurer la survie et la pérennité. Il vous faudra au contraire faire preuve à l'avenir de plus de transparence et de respect dans votre mode de gouvernance. Dans l'espoir que mes demandes trouvent un écho attentif.....

GGAILLARD